

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 23 - 08

Date de convocation : 17/03/2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît DIGEON, Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : Monsieur Benoît DIGEON – Madame Françoise CHESNOY – Madame Dominique BABIN – Madame Eline LEROY – Monsieur Bruno NOTTIN – Monsieur Florian BRUCY – Monsieur Francis CHAMBON – Madame Gisèle DISDIER – Madame Annie GUET.

A donné procuration : Madame BOURRY Caroline à Monsieur Benoît DIGEON.

Absente excusée : Madame Sandrine PERRIN.

Madame Sophie CRAVAGEOT, Directrice, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 SSIAD M22

Section d'investissement

Montant des recettes : 21 650,14 €
Montant des dépenses : 3 816,93 €
Résultats de l'exercice : 17 833,21 €

Excédent cumulé au 31/12/2021 : 65 769,08 €

Excédent cumulé au 31/12/2022 : 83 602,29 €

Proposition d'affecter l'excédent cumulé d'investissement comme suit :

Compte R 001 : 83 602,29 €, sur l'exercice 2023.

Section d'exploitation

Montant des recettes : 2 071 829,58 €
Montant des dépenses : 1 945 246,48 €
Résultats de l'exercice : 126 583,10 €

Excédent cumulé au 31/12/2021 : 94 116,11 €

Excédent cumulé au 31/12/2022 : 220 699,21 €

Proposition d'affecter l'excédent cumulé d'exploitation comme suit :

Compte 110 – Financement des mesures d'exploitation : 220 699,21 €, sur l'exercice 2023.

Il convient, au Conseil d'Administration, d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2022, du SSIAD M22, sur l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

Vote :

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

Benoît DIGEON
Maire et Président du Conseil d'administration

